

résulte, limitée aux cas d'abus. Il semble ainsi utile, prudent et pertinent de distinguer, comme la docteure en droit public Amélie Robitaille-Froidure, le « sexting primaire », qui désigne la diffusion de contenus visuels représentant une personne, du « sexting secondaire » qui concerne les « cas dans lesquels un tiers – qu'il soit, ou non, destinataire du message d'origine – le transfère à d'autres personnes » (2014, p. 2). Il a été récemment démontré par le sociologue et criminologue australien Michael Salter (2016) que le sexting renforce les inégalités de genre lorsque les filles sont tenues pour responsables des partages abusifs. Alors que ce sont des garçons qui ont fait le choix de diffuser les images intimes reçues, brisant ainsi le pacte de confiance et de confidentialité, il est fréquent que la cible des insultes et du harcèlement qui en découlent soit les jeunes filles. Ce sont donc les rapports de domination sexuelle qu'il faut questionner, plutôt que l'autoproduction et le partage privé de contenus à caractère sexuel. Un double standard est encore fortement en vigueur au sein des sociabilités juvéniles, comme le montre la sociologue Isabelle Clair depuis près de dix ans (2008, 2011), dont nombre de pratiques numériques sont le reflet.

ÉTAT DES LIEUX EN CHIFFRES - 2

Une minorité d'adolescents pratique le partage d'images intimes

Dans une enquête récente sur le cybersexisme, réalisée auprès de jeunes franciliens entre la classe de 5^e et la seconde, il ressort que cette pratique est très minoritaire dans cette tranche d'âge. Les auteures du rapport de recherche, Sigolène Couchot-Schiex et Aurélie Latourès, indiquent que 6 à 7,5 % des filles et des garçons réalisent des « selfies intimes » (2016, p. 6). Un rapport de l'Institut français d'opinion publique (IFOP) sur la consommation de pornographie chez les adolescents, énonce des chiffres plus bas encore : 4 % des garçons et 1 % des filles de 15 à 17 ans ont « filmé ou photographié des jeux ou ébats sexuels avec leur partenaire » et seuls 2 % des garçons et 1 % des filles ont « publié ou diffusé » ces contenus (IFOP 2017, p. 34).

4. USAGES ADOLESCENTS DU NUMÉRIQUE ET NOUVELLES PRÉOCCUPATIONS SOCIALES

Force est de constater que les usages adolescents du numérique, et en particulier des médias sociaux, sont souvent considérés comme des nouveaux problèmes publics. La médiatisation de faits divers liés au harcèlement ou à la consommation de pornographie fait malheureusement souvent l'économie d'un travail de contextualisation sociale et historique de ces pratiques.

Le cyber-harcèlement : la violence entre pairs décloisonnée

Comme le mentionne la sociologue américaine Danah boyd dans son ouvrage *It's Complicated*, certaines personnes ont la fausse impression que le harcèlement est apparu avec l'avènement des médias sociaux et qu'il s'agit d'un phénomène nouveau (2014, p. 132). Or, la dimension inédite du cyber-harcèlement, en comparaison avec le harcèlement en présentiel, est qu'il laisse des traces et qu'il est